

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 019-251900130-20251218-C_2025_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° C_2025_15

AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

DATE DE LA CONVOCATION
12/12/25

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 11 décembre 2025, le Comité, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de personnes présentes ou représentées.

Le 18 décembre 2025 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain					
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène			X		
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise			X		
TOTAL / 10 (45% des voix)					

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			X		
	CORNELISSEN Jacqueline			X		
	LABBAT Jean-François					
	PADILLA-RATELADE M.			X		
	PETIT Christophe			X		
	TAGUET Jean-Marie			X		
	VIDAL Marie-Laure			X		
	ZIOLO Eric			X		
23	CHEVREUX Laurence					
	DEFEMME Catherine					
	JOUANNETAUD Marinette					
	LEGER Jean-Luc					
	MARTIN Valéry					
	SIMONET Valérie					
87	LARDY Brigitte					
	MALET Patrick			X		
	TOTAL / 16 (25 % des voix)					

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
	BUJON Marc					
	CORNELISSEN Tony					
	FONFREDE Alain					
	MONTIGNY Pascal					
VMM	BONNET-TENEZE V.					
	BOUCHOT Estelle					
	BOURROUX François					
	LELIEVRE Carla					
	SAVIGNAC Sylvie	R NICOUX		X		
VEM	CHAUMEIL Romain					
	COURTEIX Nadine					
	FRAYSSÉ Marie					
CGS	BAUMGARTEN Christophe					
	BONIFAS Marina					
	LETELLIER Thierry					

	NICOUX Renée	x				
	SIMONS Benjamin					
CSO	ESCOUBEYROU Luc			x		
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard					
	ROULLAND René					
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	COLIN Juliana					
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent					
BC	FORESTIER Joël					
	TOTAL / 32	3	1		4	12

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie					
BEAUMONT Didier					
BEYNEL Liliane					
BILLOT Marie-Josée	x				
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHABRERIE Christian			x		
CHARLE Pierre					
CHASSON Thomas					
CHAUQUET Guillaume					
CHAUQUET Marie-Hélène	x				
CHEVALIER Pierre					
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée					
COULON Martial	x				
COURTEIX Michel					
DELEIGNIES André	x				
DEVEDEUX Jean-Paul					
DOULCET Jacqueline			x		
FOURGNAUD Claudine					
GAGE Pascal	x				
GRATADOUR Marcel					
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine			x		
HOUGAS Bruno	x				
HUNDZINGER André					
ISIJAM Servetka		M GRANIER	x		
JAMILLOUX VERDIER S.					
JOLY Daniel					
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel					
LALY Denise					
LAUZANNE Claudie					
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne					
LEOCADIO-BANETTE Martine			x		
LOGE Jean-François					
LOUCHART Arnaud					
MAGIMEL Alain					
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard					
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence		MH CHAUQUET	x		

MORATILLE Gérard					
NOUAILLE Josette		P GAGE	X		
PENEL Eric					
PEREON Julien		A DELEIGNIES	X		
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard			X		
REBUZZY Franck	X				
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène					
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel					
SEGUI Aurélien					
SENOUSSAOUI Bernard					
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET Jérémy					
VIGROUX-SARDENNE J.					
VINATIER Catherine					
ZANELLI Philippe					
TOTAL / 64	7	4		11	11

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane					
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian					
ASO Eric					
BERGERON Guillaume	X				
BOYER Laurence					
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève					
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline					
CAGNON Olivier		B REUGE	X		
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUMEYNIE Jean-Claude					
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyril					
DUTEURTRE Xavier					
FAURE Jacques					
GERVAIS Nicolas					
GRANIER Michelle	X				
KLEIN Mario					
LAPOSTOLLE Gaëlle					
LEFORT Laurent					
LE MIGNOT Guy					
LEROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles					
MAJIRUS Jean-Nicolas					
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine					
MOUNAUD Patrick					
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	X				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard		P BRUGERE	X		
SOULMAGNON Philippe					
TERNAT Didier	X				
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique			X		
ZUCCA Alain			X		
TOTAL / 43	4	2		6	6

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BLANQUET Géraldine					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France					
FOHR Mariette					
GARDELLE Marie-Christine			X		
HENRIO Rémi					
JEGOU Isabelle					
KONINGS Paul	MJ BILLOT		X		
LAHAYE Françoise					
LE GRAND Yannick					
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles					
SUDRON Frédéric					
VERGER Roland	M COULON		X		
VIGIER Ophélie					
TOTAL / 16		2		2	2
Communes et EPCI=30 % des voix	14	9		23	31

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ, Marie MAZURIER.

CODE PROJET 9300 (Finances)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Description du projet :

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent déduction faite des restes à réaliser, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget 2025 avant l'adoption du budget primitif 2026 selon la répartition ci-dessous :

Chap/Op/Art	Objet	Budget 2025	Autorisation 2026
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 000,00 €	2 750,00 €
2051.	Concessions et droits similaires	11 000,00 €	2 750,00 €
21	Immobilisations corporelles	149 040,00 €	37 260,00 €
2117.	Bois et forêts	30 000,00 €	7 500,00 €
2128.	Autres agencements de terrain	7 040,00 €	1 760,00 €
2152.	Installation de voirie	6 000,00 €	1 500,00 €
21578.	Autres matériels technique	15 000,00 €	3 750,00 €
2158.	Autres installations, matériels et outillages techniques	9 500,00 €	2 375,00 €
2181.	Installations générales, agencements et aménagements divers	9 500,00 €	2 375,00 €
21828.	Matériel de transport	21 800,00 €	5 450,00 €
21838.	Matériel informatique	7 600,00 €	1 900,00 €
21848.	Matériel de bureau & Mobilier	15 800,00 €	3 950,00 €
2188.	Autres immobilisations corporelles	26 800,00 €	6 700,00 €
27	Immobilisations financières	1 800,00 €	450,00 €
2745	avances de trésorerie	1 800,00 €	450,00 €
23	Immobilisations en cours	10 000,00 €	2 500,00 €
238.	avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations corporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	510 580,00 €	127 645,00 €
4581.	Opérations sous mandat - dépenses détails par projets :	510 580,00 €	127 645,00 €
4581240002	Life Wildbeez - projets communaux sarran 2024	1 500,00 €	375,00 €
4581240005	Projet tutoré Urbanisme - poursuite aménagement Courtine	2 473,00 €	618,25 €
4581240007	Life Wildbeez - projets communaux Felletin 2024	5 000,00 €	1 250,00 €
4581240008	Life Wildbeez - projets communaux Crocq 2024	1 000,00 €	250,00 €
4581240009	Life Wildbeez - projets Peyrelevade 2024	5 000,00 €	1 250,00 €
4581240010	Life Wildbeez - projets La Croisille/Briance	5 300,00 €	1 325,00 €
4581240012	horizon Europe - Effacement étang	45 927,00 €	11 481,75 €
4581240013	horizon Europe - Effacement étang	93 120,00 €	23 280,00 €
4581240014	horizon Europe - Effacement étang	93 040,00 €	23 260,00 €
4581240015	Life Wildbeez - projets communaux Chavanat	4 800,00 €	1 200,00 €
4581250001	Projet urbanisme - petits aménagements commune	5 000,00 €	1 250,00 €
4581250002	Life Wildbeez - travaux restauration écologique Meymac pour le CEN	20 000,00 €	5 000,00 €
4581250003	Life Wildbeez - cours d'école - Collège Merlines	483,40 €	120,85 €
4581250004	Life Wildbeez - cours d'école - Ecole Eymoutiers	2 000,00 €	500,00 €
4581250005	Life Wildbeez - Ecole Peyrat-le-Château	4 000,00 €	1 000,00 €
4581250006	Pierre sèche - Campus des métiers Felletin	8 000,00 €	2 000,00 €
4581250007	Horizon Europe : Restauration tourbière - Le Mont / Eymoutiers - CEN NA	58 000,00 €	14 500,00 €
4581250008	Source en action : travaux restauration Nedde	30 000,00 €	7 500,00 €
4581250009	Life Wildbeez - travaux sur SAU (haie)	3 600,00 €	900,00 €
4581250010	Life Wildbeez - travaux cours école Meymac	4 600,00 €	1 150,00 €
4581250011	Projet urbanisme - Etude de Bourg commune 1	5 000,00 €	1 250,00 €

4581250012	Projet urbanisme - Etude de bourg Pigerolles	24 500,00 €	6 125,00 €
4581250013	Foncier Agricole - Accompagnement commune 1	5 000,00 €	1 250,00 €
4581250014	Life Wildbeez - travaux CIAP	15 000,00 €	3 750,00 €
4581250015	Accomp. Projet : prestation cours école Eygurande	13 000,00 €	3 250,00 €
4581250016	Accomp. Projet : prestation cours école Felletin	13 000,00 €	3 250,00 €
4581250017	ENR : étude structure photovoltaïque commune 1	460,00 €	115,00 €
4581250018	ENR : étude structure photovoltaïque commune 2	4 000,00 €	1 000,00 €
4581250019	ENR : étude structure photovoltaïque commune 3	1 360,00 €	340,00 €
4581250020	Accomp. Projet : prestation cours école - Meymac	1 900,00 €	475,00 €
4581250021	Accomp. Projet : prestation cours école commune Faux la Montagne	12 100,00 €	3 025,00 €
4581250022	Life Wild Bees - travaux sur SAU (haie) - 2	3 600,00 €	900,00 €
4581250023	Life Wild Bees - travaux sur SAU (haie) - 3	3 600,00 €	900,00 €
4581250024	Life Wild Bees - travaux sur SAU (haie) - 4	3 600,00 €	900,00 €
4581250025	Life Wild Bees - travaux sur SAU (haie) - 5	3 600,00 €	900,00 €
4581250026	Life Wild Bees - commune Eygurande	2 000,00 €	500,00 €
4581250027	Life Wild Bees - commune La Nouaille	2 000,00 €	500,00 €
4581250028	Life Wild Bees - St Merd les Oussines	1 800,00 €	450,00 €
4581250029	Life Wild Bees - commune Faux la Montagne	2 216,60 €	554,15 €
TOTAL		682 420,00 €	170 605,00 €

La limite de 170 605 € correspond à la limite supérieure que le syndicat pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget 2025 avant l'adoption du budget primitif 2026 selon la répartition ci-dessus.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Abstention	Voix pour	Voix contre
Régional = 10	0	0	0			
Départemental = 16	0	0	0			
Communes = 123	1	11	19		19	
EPCI = 32	3	3	4		12	
TOTAL = 181		14	23		31	

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Le Président, Philippe BRUGERE



PH. BRUGERE
GESTION du PNR de MILLEVACHES
7 route
"Aubusson
MILLEVACHES
0555969700

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.